

## DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## DE LA COMMUNE DE LAMENTIN

Séance du 29 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et le mardi vingt neuf juin à dix-sept heures et quinze minutes le Conseil Municipal de la Commune de LAMENTIN, s'est réuni à la salle de congrès de la médiathèque Ernest J. PEPIN, en raison du contexte, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Ephrem GLORIEUX, Premier Adjoint au Maire.

**Présents :**

M. Ephrem GLORIEUX, Mme Clara RIGAH M. Bruno FELICIANNE ; Mme Christiane TREIL ALBON ; M Lucien BEAUZOR ; Mme Manuela PETRO-METONY ; M. Rodrigue MOULIN adjoints au maire. ; M. Christian CITADELLE ; Mme Gladys BURAT ; M Didier MARICEL ; Mme Francelise YEPONDE ; M. Yvon COMBES ; M Saturnin FRANCILLONE ; M. Richard PROMENEUR ; M. Pierre ALBINA ; M. Arthur MARICEL ; Mme Cindy ARNASSALON; Mme Anny GENIPA; Mme Patricia VINGADASSALON ; Conseillers Municipaux.

**Représentés :**

Mme Liliane MAXIMIN-BAJAZET par Mme Anny GENIPA  
M. Jean-Louis SAINSILY par M Yvon COMBES  
Mme Karine GATIBELZA par M Lucien BEAUZOR

**Absents** M. Jocelyn SAPOTILLE Maire; Mme Sylvie DAGONIA, Mme Sonia MERCADIER, Mme Jacqueline BELFORT, Mme MAGALATCHOUMY Sarah ; M. José TORIBIO, M. Florent TREIL ; Mme Nicole RABOLION ; Mme Reinette JULIARD ; M. Léon MACAQUI ; M. José KANDASSAMY

**DELIBERATION N°2021/06/54****PRIX DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le baccalauréat sanctionne les études secondaires et ouvre les portes des études supérieures. La réussite à cet examen est une étape cruciale dans le parcours des lycéens et les jeunes lauréats vont s'engager dans un cursus scolaire déterminant pour leur avenir professionnel. Il est donc important pour la collectivité de Lamentin de valoriser et d'honorer les bacheliers lamentinois qui participent, pour une grande part, à la construction de notre société.

Cette année 2021, des récompenses seront remises aux lauréats de la manière suivante :

- Les bacheliers n'ayant pas reçu de mention ainsi que les bacheliers ayant obtenu la mention « assez bien » recevront un chèque cadeau d'un montant de 50 €.

- Les bacheliers ayant reçu la mention « bien » recevront un chèque cadeau d'un montant de 100 €
- Les bacheliers ayant reçu la mention « très bien » recevront un chèque cadeau d'un montant de 200 €.

Le budget prévisionnel est le suivant :

<b>DEPENSES</b>	<b>MONTANT</b>	<b>OBSERVATIONS</b>
Chèques cadeaux 30 x 200 € / 40 x 100 € / 50 x 50 €	<b>12 500 €</b>	<b>Demandes de sponsoring pour la remise de récompenses</b>
Frais de chéquier CADHOC (Quantité 120 x 0,45 €)	<b>54,00 €</b>	
Frais de présentation de services	<b>80,00 €</b>	
<b><u>TOTAL</u></b>	<b><u>12 634 €</u></b>	

Le Maire propose au Conseil municipal d'allouer au service Affaires Educatives et Scolaires une dotation de Douze mille six cent trente quatre euros (12 634 €)

Le conseil municipal

Considérant qu'il est important pour la collectivité de féliciter et d'honorer les bacheliers

Après avoir entendu l'exposé du président et délibéré ;

#### **DECIDE**

**ARTICLE 1 :** D'approuver la manifestation du « Prix du Conseil municipal » session 2021 et son coût de 12 634 €

**ARTICLE 2 :** De donner pouvoir au Maire pour signer tous les actes et documents, accomplir toutes les formalités administratives et financières pour mener à bien l'exécution de la présente.

**ARTICLE 3 :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

**Adoptée à l'unanimité**

**Pour extrait conforme, rendu exécutoire,**

**Le Président,**

**Ephrem GLORIEUX**



